

tenue sous la présidence de Monsieur JAZERON, assisté(e)
de Madame MEREAU et Monsieur MARISA, Conseillers
En présence de Madame BOUISSET, Rapporteure publique
Madame LATIF, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2302690	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 11 janvier 2023 par lequel le préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC Ferro-Lèbres sur le territoire de la commune de Tournefeuille, emportant approbation de la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole applicable à la commune de Tournefeuille, ainsi que l'arrêté du 18 janvier 2023 portant rectification d'erreur matérielle de l'arrêté du 11 janvier 2023, ensemble le rejet des recours gracieux.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION FERRO LÈBRES	
Intervenant	Monsieur D	SCP DROUOT AVOCATS
	Madame D	SCP DROUOT AVOCATS
	Monsieur D	SCP DROUOT AVOCATS
	Madame D	SCP DROUOT AVOCATS
	Madame D	SCP DROUOT AVOCATS
	Monsieur D	SCP DROUOT AVOCATS
	Monsieur D	SCP DROUOT AVOCATS
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
Intervenant	Monsieur P	SCP CORNILLE - POUYANNE
	L'EURL P	SCP CORNILLE - POUYANNE
Observateur	COMMUNE DE TOURNEFEUILLE	SELAS ARKEN AVOCATS
	SAS F	SELAS ARKEN AVOCATS

09 heures 30

02)	DOSSIER N° 2302765	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 11 janvier 2023 par lequel le préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC Ferro-Lèbres sur le territoire de la commune de Tournefeuille, emportant approbation de la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole applicable à la commune de Tournefeuille, ainsi que l'arrêté du 18 janvier 2023 portant rectification d'erreur matérielle de l'arrêté du 11 janvier 2023, ensemble la décision préfectorale du 16 mars 2023 rejetant le recours gracieux.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Monsieur M
Intervenant	Monsieur D	SCP DROUOT AVOCATS
	Monsieur D	SCP DROUOT AVOCATS
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
Observateur	SAS F	SELAS ARKEN AVOCATS
	COMMUNE DE TOURNEFEUILLE	SELAS ARKEN AVOCATS
03)	DOSSIER N° 2305456	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 6 juin 2023 mettant fin aux fonctions enseignantes d'un professeur de lycée professionnel en horticulture, ensemble le rejet de son recours gracieux du 24 juillet 2023.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur V	Maître ATTAL-GALY Yaël (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	
04)	DOSSIER N° 2508692	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	R.311-6 du CJA - Demande d'annulation de la décision implicite de refus de permis de construire n° PC 012 263 21 K1018 en date du 16 juillet 2025 de la préfète de l'Aveyron à la Société TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE pour la construction d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Savignac.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	LA SOCIÉTÉ TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE	CABINET BCTG AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE L'AVEYRON	

09 heures 30

05)	DOSSIER N° 2300263	RAPPORTEUR: Monsieur Frank MARISA
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 22 novembre 2022 portant refus d'accorder aux directeurs d'écoles en REP+ le bénéfice de l'ensemble des journées de pondération.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS UNSA	M & R AVOCATS (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	
06)	DOSSIER N° 2301123	RAPPORTEUR: Monsieur Frank MARISA
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté de permis de construire tacite n°PC 009114220002 du 21 septembre 2022 autorisant M. Aà construire un hangar de 200m² pour entreposer du matériel agricole, sur un terrain situé sur le territoire de la commune d'Erp, ensemble les décisions implicites de rejet des recours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L	Maître COBOURG-GOZE Emile (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE L'ARIEGE	
	COMMUNE ERP	Maître FAIVRE-VILOTTE Vincent (Cour)
	Monsieur A	Monsieur A
07)	DOSSIER N° 2303240	RAPPORTEUR: Monsieur Frank MARISA
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du maire de la commune de Ségur, en date du 22 novembre 2022, de non-opposition à la déclaration préalable n°DP 01226622G0015 déposée par M. P pour des travaux de remplacement d'un mur de soutènement, installation d'une clôture et création d'une terrasse de plain pied, sur un terrain cadastré OI n°289, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L	Maître VIMINI Vincent
Défendeur	COMMUNE DE SEGUR	Maître FEVRIER Jean-Marc
	Monsieur P	SELARL AUREA AVOCATS

09 heures 30

08)	DOSSIER N° 2501595	RAPPORTEUR: Monsieur Frank MARISA
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral n° 25-82-28 du 13 février 2025, par lequel le préfet de Tarn-et-Garonne a enjoint à M. I de résider dans la commune de Montauban en exécution d'une mesure d'assignation à résidence.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur I

Défendeur

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

Représentants des parties

Maître PIAZZON Amélie (Cour)

Monsieur le préfet

Arrêté le 17/07/2026

La présidente du tribunal